



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet, à 19 H 00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal 28 juin 2021

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, M. CARBONNIERE Jacques, Mme BAUDRY Josette, Mme RAYNAL-GISSON Brigitte, M. MARZIN Ludovic, Mme LABROUSSE Chantal, M. Bernard LEFBEVRE, M. LOISEAU Stéphane, Mme SGRO Fabienne, M. COLIN Olivier, M. TEILLAC Christian, Mme FONTALIRAN Nathalie,

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme PEIRO Marie-France pouvoir à M. LEFEVRE Bernard, Mme CABANEL Sophie pouvoir à M. TEILLAC Christian, Mme BOUKHELIFA Zahra pouvoir à M. MATHIEU Laurent, M. SCHREINER Gabriel pouvoir à M. CARBONNIERE Jacques, M. CHAVANEL Bernard pouvoir à Mme FONTALIRAN Nathalie,

ABSENTS : M. BOSREDON Michel, Mme MENUGE Céline, Mme HIAUT Marie-Paule, M. REGNIER Bernard, Mme MULLER Marie-France, Mme LACOUR-MERLE Carine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr COLIN Olivier.

Rapporteur : Monsieur le Maire

202101040

Décision modificative n° 1 : Budget Principal

Il convient de prévoir les crédits nécessaires selon :

- Modification et création accès plateforme containers poubelles rond-point du Chambon

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Programme/ Chapitre	Article	Sens	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
020	020	D	Dépenses imprévues	11 000,00 €	
21	2128	D	Autres agencements et aménagement de terrains		11 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la modification budgétaire susmentionnée ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

202102041

Délégation de service public d'assainissement avec la société VEOLIA

Monsieur le maire rappelle que le service public d'assainissement est géré par convention de délégation de service public avec la société VEOLIA.

En 2020, la commune a engagé des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de ses réseaux avec notamment la création d'un poste de refoulement. Ces travaux ont été réceptionnés en début d'année 2021.

La mise en service de ce poste de refoulement nécessite d'inclure cet équipement dans le contrat d'entretien tel que prévu dans les clauses contractuelles. Le projet de contrat a été envoyé au conseil municipal. M. Le maire rappelle que le surcoût est calculé en fonction du m³ traité. Au total, le surcoût annuel s'élève à 3 572 €. Répercuté sur l'utilisateur, l'impact est 0.00294 €/m³ soit 3.52 € annuel pour une consommation de 120 m³. Le tarif de la part fixe teste quant à lui inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public ;
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

202103042

Acquisition de parcelles de terrain au lieu-dit «le Charmont » afin de constituer une réserve foncière en vue d'un futur élargissement de la voirie

Afin de constituer une réserve foncière en vue d'un futur élargissement de la voirie, suite à plusieurs projets de construction, il est proposé au conseil municipal d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 58 m² et 4 m² au lieu-dit «Le Charmont », cadastrées section AL numéro 374 et 375 (plan cadastral ci-annexé).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

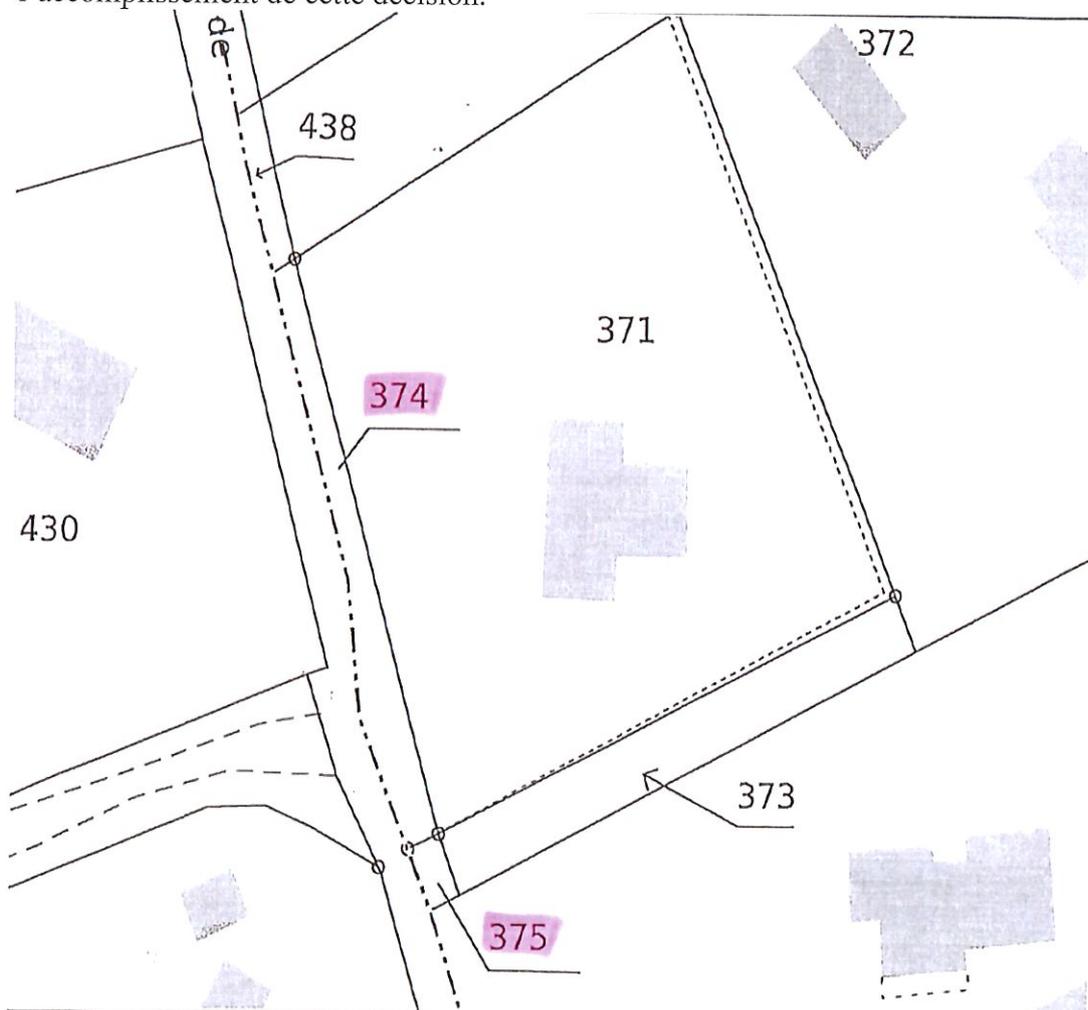
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AL numéro 374 et 375 au prix d'un euro ;

PRECISE que tous les frais d'actes seront à la charge de la commune de Montignac ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous actes subséquents ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE les tarifs de location de la salle du M3 comme susmentionnées ;
DIT que ces tarifs seront appliqués à partir du 1 août 2021 ;
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision ;

202106045

Demande de subvention d'une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques du CNL

Monsieur le Maire sollicite une subvention dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques du Centre National du livre pour l'acquisition de livres imprimés en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

LE MAIRE
Laurent MATHIEU



Date d'affichage : le 8 juillet 2021

Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la Commune, en mairie de Montignac.